

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2017**

.....

L'an deux mille dix-sept, le 7 Avril, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Christian LAFAGE, Marie-Bathilde DENIS, Franck DORE

Absents : Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERRIAUD, Morgane GUIMBAULT représentée par Jacqueline BAURY, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE représenté par Florian FAUDAIS, Jézabel SUEUR, Delphine MULLER, Elodie BELLET, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE représentée par Mariannick LEBAS, Cédric PEGEAULT

Secrétaire de séance : Florian FAUDAIS

**1. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET VILLE**

Madame BAURY expose à l'assemblée les résultats de l'année 2016 pour la section de fonctionnement et d'investissement.

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LECLERE, le Maire s'étant retiré,**

**Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

**Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2016 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par Monsieur LECERF, Maire.

Adopté à l'unanimité.

**2. COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate que le Compte de Gestion 2016 du Budget principal de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2016 et l'accepte.

**3. AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du compte administratif. Il ressort de ce document que :

- l'excédent en section de fonctionnement s'élève à **439 086,25 €**
- la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, présente un excédent de financement de **781 817.07 €**

Monsieur le Maire propose donc :

- d'inscrire en section de fonctionnement du budget 2017, le report de l'excédent disponible, soit **439 086,25 €** au compte R 002
- d'inscrire en section d'investissement du budget 2017, le report de l'excédent disponible, soit **781 817.07 €** au compte R 001

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET EAU**

Madame BAURY expose à l'assemblée les résultats de l'année 2016.

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LECLERE, le Maire s'étant retiré,**

**Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

**Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2016 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par Monsieur LECERF, Maire.

#### **5. COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate que le Compte de Gestion 2016 du Budget du service d'eau potable de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2016 et l'accepte.

#### **6. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET REGIE TRANSPORT**

Madame BAURY expose à l'assemblée les résultats de l'année 2016.

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LECLERE, le Maire s'étant retiré,**

**Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

**Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2016 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par Monsieur LECERF, Maire.

#### **7. COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET REGIE TRANSPORT**

Le conseil municipal constate que le Compte de Gestion 2016 du Budget de la régie transport de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2016 et l'accepte.

#### **8. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET REGIE TRANSPORT**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du compte administratif. Il ressort de ce document que :

- le déficit en section d'exploitation s'élève à 33 465.70 €
- que la section d'investissement, présente un excédent de financement de 45 690.40 €

Monsieur le Maire propose donc :

- d'inscrire en section de fonctionnement du budget 2016 le report du déficit, soit 33 465.70 € au compte D 002
- d'inscrire en section d'investissement du budget 2016, le report de l'excédent disponible, soit 45 690.40 € au compte R 001

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

#### **9. TAUX D'IMPOSITION 2017**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la reconduction des taux d'imposition communaux au titre de l'exercice 2017, soit :

- taxe d'habitation : 15,00 %
- taxe foncière (bâti) : 37,56 %
- taxe foncière (non bâti) : 81,34 %

## **10. BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET VILLE**

Madame BAURY présente la section de fonctionnement chapitre par chapitre et expose le programme d'investissement 2017 par opérations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget principal 2017 de la commune, qui s'équilibre à la somme de :

Section de fonctionnement :    **5 251 960.25 €**

Section d'investissement :    **2 352 420.01 €**

## **11. BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET REGIE TRANSPORT**

Le conseil municipal, approuve le budget principal 2017 de la régie transport, qui s'équilibre à la somme de :

Section d'exploitation :           **56 000.00 €**

Section d'investissement :       **45 690.40 €**

## **12. EPFN - EXTENSION DE PERIMETRE DE LA CONVENTION POUR LE CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter l'Etablissement Public Foncier de Normandie afin de solliciter son intervention sur la parcelle AO 109 indispensable au projet de redynamisation du centre bourg.

Il précise que cette parcelle est la seule manquante pour permettre la création d'une communication directe entre la place et la route d'Harcourt.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de demander l'intervention de l'EPFN en vue d'acquérir la parcelle AO 109, nécessaire à la réalisation d'une voirie entre la place Jean Jaurès et la route d'Harcourt, axe indispensable pour la redynamisation du centre bourg. Il charge Monsieur le Maire, ou en son absence, son représentant, de signer la convention avec l'EPFN et s'engage à racheter le terrain dans un délai de 5 ans.

## **13. GARANTIE D'EMPRUNT LOGIPAYS**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que LOGIPAYS sollicite une garantie d'emprunt dans le cadre de la construction de 36 logements au 53 route d'Harcourt.

Il précise que le montant des travaux est estimé à 2 575 475 € HT et que la garantie d'emprunt est sollicitée à hauteur de 50% soit 1 287 735.50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la garantie d'emprunt pour les travaux de construction de 36 logements au 53 route d'Harcourt à hauteur de 50%